



## **Présentation du Dossier Stocamine à la Commission des Pétitions du Parlement Européen le 20 février 2013**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

J'ai l'honneur de vous présenter ce dossier au nom du collectif DESTOCAMINE, en présence de MM Etienne Chamik ,ancien mineur des MDPA et porte- parole du collectif Jean Pierre Hecht ,mineur en activité , salarié par l'entreprise Stocamine.

1. A Wittelsheim, en amont de la nappe phréatique rhénane, entre Bâle et Francfort, 44 000 tonnes de déchets hautement toxiques (classe 1 et classe 0, voir nomenclature en annexe) ont été stockées sous terre dans des fûts et des big bags.

Nous pensons qu'il est irresponsable et contraire aux directives européennes, de risquer de contaminer cette immense réserve d'eau potable.

2. Ce site de stockage se trouve dans une ancienne mine de potasse à 550 m sous terre, en dessous de la nappe phréatique. L'eau potable y est directement puisée. 24 puits datant de l'exploitation de la potasse traversent la nappe phréatique, dont le puits Joseph, par lequel ont transité les déchets.

3. L'arrêté préfectoral de 1997 autorise le stockage qui débute en 1999.

En 2002 un incendie a lieu au fond de la mine suite au stockage de *déchets non conformes* au cahier des charges.

Estampillés "amiante", ces déchets n'ont jamais été identifiés.

Cet accident met fin à l'exploitation du site.

En 2010 paraissent les rapports de M. Caffet et de la DREAL(a) Alsace, puis en 2011 celui du CoPil(b) de la Clis(c) Stocamine.

Ces trois rapports font les mêmes constats :

- l'ennoyage de la mine est inéluctable
- la saumure polluée remontera vers la surface et atteindra la nappe phréatique sous l'effet de la pression de l'air , à travers les puits d'accès ainsi que les nombreux trous de sonde dus à l'exploration du sous-sol.
- La nappe phréatique sera polluée.
- Le CoPil , se référant à une modélisation faite par l'INERIS(d), affirme que la nappe sera gravement polluée par le mercure.
- Il fait remarquer que d'autres polluants tels que l'antimoine, l'arsenic et d'autres métaux lourds poseront problème. Les experts ne garantissent aucunement leur innocuité. (Voir extraits du rapport en annexe)
- Le rapport fait remarquer que le bouchage des galeries à l'aide de barrages de bentonite permettra uniquement de ralentir le processus d'ennoyage et donc de pollution de la nappe.
- Aucune garantie n'est donnée sur la surveillance du site sur le long terme. Ce sera aux générations futures de gérer l'inéluctable pollution sans pouvoir agir sur sa cause puisque que les déchets ne seront plus accessibles.

#### 4. La position de l'Etat français :

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation impose le déstockage de tous les déchets au bout de 30 ans d'exploitation et/ou à la suite d'un accident majeur, ce qui est le cas de l'incendie de 2002.

Fin 2012, l'Etat français prend la décision du déstockage partiel et provisionne 100 mio d'euros pour ce chantier.

*Il aura fallu 10 ans et 55 millions d'euros d'argent public dépensés pour le fonctionnement du site, jusqu'à ce que l'Etat commence à considérer la situation.*

Le déstockage partiel des seuls déchets mercuriels ne garantira pas la protection de la nappe phréatique.

*Est-on prêt à assumer les répercussions d'une telle décision pour les générations futures ?  
Pourra-t-on dire qu'on ne savait pas ?*

5. Le déstockage partiel s'avère être techniquement difficile vu l'éparpillement des déchets mercuriels dans les différents blocs. Comment peut-on en effet envisager de déplacer des centaines de big bags pour accéder aux seuls déchets mercuriels ? Le fond de la mine ne se prête pas à une telle manoeuvre, par manque d'espace pour les déplacements et pour l'entreposage des autres déchets.

Selon l'expert suisse Marcos Buser, il sera plus facile de déstocker la totalité des déchets sans dépasser l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat français. Il nous en a fait la démonstration.

Il s'agit maintenant d'accélérer le démarrage des travaux car plus le temps passe, plus le déstockage sera difficile.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, nous vous demandons

d'inviter l'Etat français à revoir sa position ; car il est de son devoir de **s'engager moralement pour le bien- être des générations futures** et il a obligation de respecter la directive cadre sur l'eau, tout en se référant à l'article 174 du Traité de la CEE qui garantit un niveau de protection élevé de l'environnement, fondé sur le **principe de précaution et d'action préventive**.

Nous vous remercions de votre attention.

Bruxelles ,le 20 février 2013 , Yann Flory porte- parole du collectif Destocamine\*

- a -**D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement du territoire et du **L**ogement.
- b- Comité de Pilotage
- c- Commission Locale d'Information et de Surveillance
- d- Institut National de l'Environnement industriel et des Risques.

\* collectif pour la préservation de la nappe phréatique rhénane composé de représentants d'associations de protection ed l'environnement, d'associations de consommateurs et de représentants syndicaux de la CFDT, CGT et CFTC.

#### **Documents de référence :**

Rapport de la DREAL Alsace en avril 2010  
Rapport de l'ingénieur général des mines Marc Caffet en juin 2010  
Rapport du Comité de Pilotage de la CLIS Stocamine en juillet 2011

Documents téléchargeables sur [www.destocamine.fr](http://www.destocamine.fr)

#### **ANNEXES :**

- A1 Extraits du rapport du CoPil
- A2 Synthèse de M. Buser et du professeur W. Wildi, membres du CoPil
- A3 "Après Mines", MM P. Berest, B. Brouard, B. Feuga
- A4 Liste des membres du CoPil
- A5 Liste des déchets stockés

## A1 Extraits du rapport du CoPil

page 14 « *Les études préliminaires de l'INERIS dont le COPIL a eu connaissance, montrent sans ambiguïté, qu'avec des hypothèses raisonnablement pessimistes, on peut calculer que la concentration en mercure devrait dépasser le seuil de potabilité actuellement en vigueur dans la nappe. »*

« *La quasi-totalité de l'eau entrée dans la mine sera expulsée vers la surface par fermeture des vides. »*

page 15 : « *Le devenir d'autres polluants, tels que l'antimoine et peut-être d'autres métaux lourds toxiques, doit être évalué. »*

page 50 : « *On peut noter que des incertitudes non négligeables règnent sur les quantités stockées. Ces incertitudes influent directement sur les conclusions de l'analyse des risques, car les concentrations sont directement proportionnelles aux masses en présence. »*

page 52 : « *Le COPIL prend note que le stockage illimité des déchets actuellement présents à Stocamine peut engendrer à terme des impacts sur la qualité des eaux de la nappe d'Alsace entraînant une altération de cette ressource. »*

### **Les incertitudes des solutions de scellement et de surveillance à long terme**

Confinement :

page 15 : « *La solution consiste à poser dans les galeries, 21 scellements de plusieurs dizaines de mètres de long à base de bentonite. Leur efficacité permettrait de retarder l'arrivée des polluants... »*

page 17 : « *Au vu des analyses récentes, le stockage illimité tel que prévu à l'origine n'est pas acceptable. Il conduirait vraisemblablement à dépasser dans quelques siècles la concentration actuellement admissible dans la nappe, au moins pour le mercure.*

## A2 SYNTHESE de W.Wildi et M.Buser

Position M. Buser et Prof. W. Wildi,  
membres du CoPil  
„Déstockage nécessaire, possible, urgent“

- Convergence dans l'analyse des experts relative à l'évolution de la mine, au devenir des déchets, à l'ennoyage de la mine et aux risques de pollution de la nappe phréatique en cas de non-récupération des déchets
- Divergences significatives dans le contexte des mesures à prendre. La majorité des experts du CoPil ne sont pas des spécialistes en matière d'assainissement de déchets spéciaux et moins encore de déchets spéciaux en mine.
- L'avis de spécialistes n'a pas été pris en compte ou n'a pas été sollicité (par exemple : la décharge Herfa-Neurode [BRD] qui a déstocké 30'000 t de déchets spéciaux dans le courant des dernières années).

### **A3 L'APRES MINES**

## **Après-mines 2003,**

5-7 Février 2003, Nancy 1 ABANDON DES MINES DE SEL : FAUT-IL ENNOYER ?

**BEREST** Pierre<sup>1</sup>, **BROUARD** Benoît<sup>2</sup>, **FEUGA** Bernard<sup>3</sup> 1Laboratoires LMS et G3S, Ecole polytechnique, Palaiseau 91128 Cedex - France. Berest@lms.polytechnique.fr.

<sup>2</sup>Brouard Consulting, 37 rue du petit-musc, 75004 Paris - France. Brouard@lms.polytechnique.fr

<sup>3</sup>GEODERIS, 15 rue Claude Chappe, BP 95038 – 57071 Metz Cedex 3 – France. Bernard.feuga@industrie.gouv.fr

L'invasion par l'eau ou la saumure est l'accident le plus caractéristique des mines de sel ou de potasse en activité. Cette invasion est pratiquement inévitable à terme plus ou moins long dans une mine abandonnée, avec des conséquences potentiellement sévères à la surface du sol, notamment au dessus de la zone par laquelle l'eau est entrée dans la mine. Plusieurs solutions sont envisageables pour éliminer ou réduire ce risque. On a surtout évoqué l'option d'un remblayage par de l'eau ou de la saumure saturée, solution de règle dans les dômes du nord de l'Allemagne. Cette solution présente de nombreux avantages, mais elle doit être pesée avec soin dans chaque cas particulier : l'analyse des accidents survenus montre que chaque situation particulière présente des spécificités et qu'il faut se garder d'appliquer mécaniquement dans un nouveau site des solutions qui se seraient avérées heureuses dans un site différent.

## **A4 Liste des membres du CoPil**

### **Liste des membres du Comité de Pilotage StocaMine**

#### **Experts qualifiés :**

- Monsieur Pierre BEREST, Chercheur en Mécanique et Physique des géomatériaux, Ecole Polytechnique, Président.
- Monsieur Gérard VOUILLE, Directeur de Recherche, Ecole des Mines de Paris, Vice Président.
- Professeur Dr Ralph WATZEL, Regierungspräsidium, Freiburg – Landesamt für Géologie, Rohstoffe und Bergbau.

#### **Collège des administrations :**

- Monsieur Hafid BAROUDI, Directeur Régional de Géoderis
- Monsieur Emmanuel LEDOUX, Docteur Ingénieur en Sciences de l'eau, Centre de Géosciences, Ecole des Mines de Paris.

#### **Collège des collectivités territoriales :**

- Monsieur Stefan ALT, Géologue diplômé de l'Öko-Institut de Darmstadt
- Monsieur Benoît MARECHAL, Expert hydrogéologue

#### **Collège des industriels :**

- Monsieur Max ROLSHOVEN, ancien responsable du Service Sécurité Générale des Mines de la Sarre (DSK SAAR)
- Monsieur Bernard MEYER, Responsable de l'environnement à la CCI de Mulhouse

#### **Collège des associations :**

- Monsieur Marcos BUSER, Diplôme de Géologie ETH, Gutachten & Beratungen
- Professeur Walter WILDI, Directeur de l'Institut F.A. Forel, Université de Genève

#### **Collège des syndicats :**

- Monsieur René GIOVANETTI, Ingénieur Civil des Mines, retraité des MDP
- Monsieur Philippe COSTE, Consultant formateur en prévention des risques professionnels

## A5 Liste des déchets stockés

### Liste des déchets stockés

	Classe	colisage	Hors bloc 15			Dans le bloc 15			TOTAL	
			en tonnes	en Kilogrammes	en %	en tonnes	en Kilogrammes	en %	en tonnes	en %
Résidus d'incinération	1	big bag	<b>19 706</b>	19 706 000	46,91%	<b>1 007</b>	1 007 000	56,72%	20 713	47,30%
Déchets arseniés	0	big bag	<b>6 957</b>	6 957 000	16,56%	<b>12</b>	12 000	0,68%	6 969	15,92%
Terres polluées	0	big bag	<b>5 120</b>	5 120 000	12,19%	<b>131</b>	130 500	7,35%	5 251	11,99%
Déchets amiantés	1	big bag	<b>3 315</b>	3 315 000	7,89%	<b>482</b>	481 700	27,13%	3 797	8,67%
Déchets mercuriels	0	fûts	<b>2 276</b>	2 276 000	5,42%				2 276	5,20%
Sels de trempe cyanurés	0	fûts	<b>2 076</b>	2 076 000	4,94%	<b>79</b>	79 040	4,45%	2 155	4,92%
Sels de trempe neutres	0	fûts	<b>1 204</b>	1 204 000	2,87%	<b>11</b>	10 500	0,59%	1 215	2,77%
Déchets de galvanisation	0	fûts	<b>599</b>	599 000	1,43%	<b>44</b>	44 000	2,48%	643	1,47%
Déchets Chromiques	0	fûts	<b>428</b>	428 000	1,02%				428	0,98%
Déchets de l'électronique	0	fûts	<b>127</b>	127 000	0,30%	<b>11</b>	10 800	0,61%	138	0,31%
Produits Phytosanitaires	0	fûts	<b>128</b>	128 000	0,30%				128	0,29%
Déchets de laboratoire	0	conteneur	<b>76</b>	76 000	0,18%				76	0,17%

**42 012      42 012 000**

**1 776      1 775 540**

**43 788**

200 à 300 tonnes sont concernés par les dégâts de l'incendie,  
l'effondrement des galeries menacent les 1800 tonnes , du bloc 15